

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 5 novembre 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Vincent Jarry, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Clarence Lloyd, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS : Suzie Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

21 personnes sont présentes lors de la séance et 5 personnes y participe en ligne.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Dépôt des états financiers comparatifs.
 - b. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de deux élus.
 - c. Adoption de la Directive linguistique de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.
 - d. Entente avec Transport adapté pour nous inc. pour l'année 2025.
 - e. Participation au Programme ÉcoEntreprises 360 de la Fédération québécoise des municipalités.
 - f. Avis de motion du Règlement 2024-18, modifiant le Règlement de gestion contractuelle.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Modification de la résolution numéro 2024-07-157 au sujet de la nomination de monsieur Samuel Grégoire comme officier désigné de la municipalité.
 - b. Ajout du poste de chargé de projet à la grille salariale de la municipalité.
- 6) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Accorder le contrat d'entretien de la patinoire à Antoine Lacasse.
 - c. Paiement de la facture d'Excavation Normand Jeanson inc. pour les travaux de rechargement sur le chemin du Roy.
 - d. Adoption de la reddition de compte finale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale (PAVL-PPA-CE).

- e. Paiement de la facture d'Excavation Dominic Carey inc. pour les travaux de remplacement du ponceau sur le rang de la Montagne.
- f. Entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'entretien du chemin Summit.

7) URBANISME

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt des procès-verbaux du CCU et du Conseil local du patrimoine de leurs réunions du 18 octobre 2024.
- c. Accepter l'offre de services de l'urbaniste Marc-Antoine Côté pour l'année 2025.
- d. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti au PIIA pour l'agrandissement d'un garage situé sur le 2^e Rang.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Dépôt du compte-rendu de la séance du 24 octobre 2024 du CCE.
- b. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- c. Nomination de monsieur Didier Collard comme membre du CCE.
- d. Attribution du contrat de vidange des fosses septiques pour 2025 à Enviro5.
- e. Demande de subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la Faune du Québec de la Fondation Faune du Québec.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.
- b. Adoption de la Politique régionale sur les sentiers.
- c. Commandite pour le Circuit des arts.
- d. Aide financière pour le Village des métiers d'arts de Saint-Étienne-de-Bolton.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- b. Entente avec le Service d'incendie de la ville de Waterloo pour l'année 2025.
- c. Entente intermunicipale avec le Service d'incendie de la ville de Waterloo pour la création d'un service de premiers répondants.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2024-11-217

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 9 octobre et du 17 octobre 2024 ;

2024-11-218

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte les procès-verbaux du 9 octobre et du 17 octobre 2024 tel que rédigés.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. Dépôt des états financiers comparatifs

En conformité avec l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états financiers comparatifs, soit :

- Un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2024 et ceux de 2023 qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Un second qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2024, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose présentement le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

b. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers Alexandre Berger et Harry Bird.

En conformité avec l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers Alexandre Berger et Harry Bird déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour.

c. Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.

CONSIDÉRANT la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

2024-11-219

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton » (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE

d. Entente avec Transport adapté pour nous inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre sa participation au Transport adapté pour nous Inc. pour l'année 2025.

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton confirme sa participation au Transport adapté pour nous Inc. et renouvelle son entente avec celle-ci pour l'année 2025.

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton accepte que la Ville de Waterloo la représente comme ville mandataire.

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton accepte le plan de transport 2025.

QU'une quote-part de 4 491 \$ soit défrayée par la Municipalité au Transport adapté pour nous Inc., pour sa contribution pour l'année 2025.

QUE la Municipalité accepte les prévisions budgétaires 2025 de Transport adapté pour nous Inc.

QUE le conseil nomme Transport adapté pour nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

QUE le conseil accepte l'horaire suivant pour l'année 2025 :

- 52 semaines / année
- Lundi au vendredi de 7 h à 21 h
- Samedi de 8 h à 18 h
- Dimanche 10 h à 18 h
- Journées fériées : 9 h à 19 h

QUE la tarification soit de:

3,25 \$/passage partout sur le territoire
6,50 \$/passage pour Granby, Cowansville, Bromont, Sutton
8,75 \$/passage pour Magog
34,00 \$/passage pour Sherbrooke
30,00 \$/ livret de 10 passages de 3,25 \$

QUE les accompagnateurs paient le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

QUE les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke soient pour motif médical seulement.

ADOPTÉE

e. Participation au Programme ÉcoEntreprises 360 de la Fédération québécoise des municipalités.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités, en collaboration avec la SOFIAC, a mis sur pied ÉcoÉnergie 360 inc. afin d'offrir au monde municipal un programme innovant qui permettra la réalisation de travaux de décarbonation et d'efficacité énergétique, et ce, sans mise de fonds pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire participer au programme EcoEnergie 360 ;

2024-11-221

CONSIDÉRANT QUE des informations et données sont requises par la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ou toute entité sous le contrôle de la FQM créée pour les fins du programme ÉcoÉnergie 360, pour évaluer l'ampleur des travaux potentiels à être effectués ;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise la FQM à faire les démarches nécessaires auprès de la directrice générale et greffière trésorière dûment désignée par elle et auprès des fournisseurs de services identifiés à l'annexe jointe à la lettre de consentement afin d'obtenir :

1. la transmission de l'ensemble des données d'évaluation foncière des actifs appartenant à la municipalité ou à tout organisme municipal lié à la municipalité et à leur utilisation ;
2. la transmission de données sur la consommation énergétique des installations et bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

f. Avis de motion du Règlement 2024-18 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle.

ATTENDU QUE le 3 décembre 2010, la municipalité a adopté une Politique de gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE depuis, le 1^{er} janvier 2018, la politique de la municipalité est réputée être un Règlement sur la gestion contractuelle par l'effet de la loi;

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2021, la municipalité a adopté le Règlement 2021-05, modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM ou de la LCV relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les municipalités ou les villes dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, Michèle Turcotte, qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement 2024-18 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

5) RESSOURCES HUMAINES
a. Modification de la résolution numéro 2024-07-157 au sujet de la nomination de monsieur Samuel Grégoire comme officier désigné de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire modifier la résolution 2024-07-157 afin de rajouter monsieur Samuel Grégoire, inspecteur en bâtiment et environnement, comme officier désigné pour l'application des règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

2024-11-222 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la résolution 2024-07-157 soit modifiée de la manière suivante :

« **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désigne Isabelle Perreault, inspectrice en urbanisme et en environnement **et Samuel Grégoire, inspecteur en bâtiment et environnement** à titre d'officiers désignés afin d'appliquer les règlements suivants (et leurs modifications) :

Les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment :

- Règlement de zonage 2014-05
- Règlement de lotissement 2014-06
- Règlement de construction 2014-08
- Règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2014-09
- Règlement sur les permis et certificats 2014-10
- Règlement sur les conditions d'émissions de permis 2014-11
- Règlement sur les dérogations mineures 2008-06
- Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux 2010-11
- Règlement de démolition 2023-02

Tout autre règlement de la municipalité adopté en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton nomme Isabelle Perreault, inspectrice en urbanisme et en environnement, **et Samuel Grégoire, inspecteur en bâtiment et environnement**, à titre d'officiers désignés afin de signer et délivrer des constats d'infraction pour toutes contraventions aux règlements ci-haut mentionnés. »

ADOPTÉE

b. Ajout du poste de chargé de projet à la grille salariale de la municipalité et annulation du poste d'agent de développement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir un milieu de vie optimal aux citoyens, pour assurer l'attraction et la rétention, en favorisant le développement des services et ressources municipaux, ainsi que du loisir, du sport et de la culture comme leviers pour assurer une meilleure qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QU'elle a l'intention de développer davantage ses communications avec les citoyens et avec les municipalités et organismes partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose présentement d'un poste d'agent de développement à temps partiel (à raison de deux jours par semaine) qui est occupé par monsieur Philippe Barrette ;

CONSIDÉRANT QU'elle a plusieurs projets en cours et à venir autant en développement, qu'en loisirs, culture et communications, qui impliquent une charge de travail à temps plein ;

2024-11-223

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QU'UN nouveau poste permanent à temps plein de chargé de projet en développement, loisirs et communications soit rajouté à la grille salariale, classe 2, à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

QUE la municipalité fasse les démarches nécessaires en début de l'année 2025 pour l'embauche d'une personne sur ce poste ;

QUE le poste d'agent de développement soit aboli et enlevé de la grille salariale à partir de la date d'embauche du chargé de projet ;

QU'après la date d'abolition du poste d'agent de développement et pour une durée à déterminer, mais pas plus tard le 31 décembre 2025, monsieur Barrette reste à l'emploi de la municipalité en tant qu'employé à contrat d'une durée limitée, sur un poste temporaire d'aide en environnement, à raison de maximum 10 heures par semaine et selon les conditions établies avec la municipalité.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, le conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Accorder le contrat d'entretien de la patinoire à Antoine Lacasse pour l'hiver 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres de soumissions pour l'entretien de la patinoire durant l'hiver 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission ;

2024-11-224 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le contrat d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2024-2025 soit accordé à monsieur Antoine Lacasse, pour un montant de 4599 \$.

ADOPTÉE

c. Paiement de la facture d'Excavation Normand Jeanson inc. pour les travaux de rechargement sur le chemin du Roy.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation Normand Jeanson inc. nous a fait parvenir sa facture pour faire suite aux travaux de réfection effectués sur le chemin du Roy ;

2024-11-225 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité paie la facture numéro 192331, pour un total de 42 540,77 \$ (taxes incluses) ;

QUE ce montant soit intégralement imputé à la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale (PAVL-PPA-CE).

ADOPTÉE

d. Adoption de la reddition de compte finale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale (PAVL-PPA-CE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2024-11-226

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton approuve les dépenses d'un montant de 50 062 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

e. Paiement de la facture d'Excavation Dominic Carey inc. pour les travaux de remplacement du ponceau sur le rang de la Montagne.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation Dominic Carey inc. nous a fait parvenir sa facture pour les travaux de remplacement du ponceau du rang de la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du joint en aval, entre l'adaptateur du regard et du ponceau n'a pas été effectuée selon les instructions du fabricant qui sont arrivées ultérieurement à son installation ;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre à cette problématique, l'entrepreneur offre une garantie prolongée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 24 octobre 2029, sur le joint ainsi installé ;

2024-11-227

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte les travaux et paie la facture numéro 5691 pour un montant total de 121 912 \$ (taxes incluses).

QUE ce montant soit intégralement couvert par la subvention de la Taxe sur l'essence et le carburant du Québec (TECQ) ;

QUE la municipalité accepte la lettre de garantie de l'entrepreneur datée du 24 octobre 2024.

ADOPTÉE

f. Entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'entretien du chemin Summit.

CONSIDÉRANT QU'une section d'un kilomètre du chemin Summit est mitoyenne entre Bolton-Ouest et Saint-Étienne-de-Bolton.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à effectuer l'entretien d'été et d'hiver de ce chemin;

2024-11-228 **Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente d'entretien du chemin Summit pour l'année 2025 et qu'elle rembourse 50% des frais d'entretien du chemin plus 15% de frais de gestion sur présentation de facture de la part de Bolton-Ouest.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois d'octobre 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme et celui du conseil local du patrimoine du 18 octobre 2024 sont déposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Accepter l'offre de services de l'urbaniste Marc-Antoine Côté pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT QU'en 2025, les amendements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Memphrémagog sont à prévoir ;

CONSIDÉRANT QU'une révision des règlements municipaux et leur mise-à-jour est requise ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-Antoine Côté, urbaniste, nous a fait parvenir une offre de services pour l'année 2025, afin de nous soutenir dans les démarches de modifications réglementaires ;

2024-11-229 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de monsieur Côté pour réserver une banque des heures d'une valeur maximale de 8 000\$ pour l'année 2025, plus taxes et frais de déplacement.

ADOPTÉE

d. Autorisation pour l'émission d'un permis d'agrandissement d'un garage situé sur le 2^e Rang.

Adresse : 161, 2^e Rang
Lots : 5 191 967
Zone : VIL-2
Superficie combinée des trois bâtiments accessoires : 122,5 m²

Superficie du terrain : 5 093,9 m²
Pourcentage d'occupation au sol des trois bâtiments accessoires:
2,4%
Nature de la demande : Agrandissement d'une superficie de 17,8 m².

CONSIDÉRANT QUE le volume de l'agrandissement et les matériaux proposés s'intègrent harmonieusement au garage existant ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-4 ont été étudiés pour cette demande ;

2024-11-230 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission du permis pour l'agrandissement, du garage existant selon les documents soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT
a. Dépôt du compte-rendu du CCE.

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 24 octobre 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

b. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

c. Nomination de monsieur Didier Collart comme membre du CCE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel aux personnes intéressées de poser leurs candidatures pour le poste de membre du Comité de consultation en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Didier Collart a manifesté son intérêt pour ce poste et que sa formation et son expérience de travail correspondent aux exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande l'acceptation de la candidature de monsieur Collart ;

2024-11-231 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE monsieur Didier Collart soit nommé membre du CCE.

ADOPTÉE

d. Attribution du contrat de vidange des fosses septiques pour l'année 2025 à Enviro5.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres publiques sur invitation pour la vidange des fosses septique en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont soumis leurs offres, soit :

- Les Pompages West Brome, pour un montant total estimé à 54 562,89 \$ (taxes incluses).
- Enviro5 inc., pour un montant total estimé à 52 818 \$ (taxes incluses).

2024-11-232

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d'Enviro5 pour un montant total estimé à 52 818 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

e. Demande de subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la Faune du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut restaurer des milieux d'intérêt faunique et floristique touchés par des plantes exotiques envahissantes afin de favoriser le retour d'habitats diversifiés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'elle doit également entreprendre des mesures afin de limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes dans des sites ou des secteurs d'intérêt écologique ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes offre une subvention aux organismes afin d'atteindre ces objectifs ;

2024-11-233

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la Faune du Québec ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Cristina Chiurtu, signe cette demande et tout document ou entente nécessaire avec la Fondation de la Faune du Québec.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.

b. Adoption de la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement ;

CONSIDÉRANT QUE Les Sentiers de l'Estrie et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, soutenus par le comité consultatif du projet ont préparé une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie ;

2024-11-234 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal adopte la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie.

ADOPTÉE

c. Aide financière pour le Circuit des arts de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir les artistes de la région et favoriser ainsi le développement de l'Estrie, ainsi que le bien-être de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation de partenariat avec le Circuit des arts de Memphrémagog pour sa 31^e édition en 2025 ;

2024-11-235 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal accepte l'invitation du Circuit des arts de Memphrémagog et qu'elle y participe en tant que commanditaire bronze (250\$) pour l'année 2025.

ADOPTÉE

d. Aide financière pour le Village des métiers d'arts de Saint-Étienne-de-Bolton.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour l'organisation du circuit des métiers des arts 2025 par le Village des métiers d'arts de SEDB, ainsi que pour la création d'un site web de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir et promouvoir les artistes locaux ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 650\$ reste disponible au budget 2024 réservé au Villages des métiers ;

2024-11-236 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal accorde le montant de 1 650 \$ au Village des métiers d'arts pour contribuer à la création et la production de son site web.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

b. Entente avec le Service d'incendie de Waterloo pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie de la ville de Waterloo nous a transmis leur programmation budgétaire 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton veut renouveler son entente avec le Service d'incendie de Waterloo ;

2024-11-237 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de SEDB renouvelle son entente avec le Service d'incendie de la ville de Waterloo pour l'année 2025 ;

QUE la municipalité de SEDB paie le montant de 88 526 \$ pour les services à recevoir en 2025.

ADOPTÉE

c. Entente intermunicipale avec le Service d'incendie de Waterloo pour la création d'un service de premiers répondants.

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie de la ville de Waterloo nous a fait parvenir l'estimation budgétaire du service de premiers répondants qui sera mis en place en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton veut participer à cette entente, afin d'offrir à sa population un service plus rapide en cas d'urgence ;

2024-11-238 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de SEDB accepte la proposition budgétaire du Service d'incendie de la ville de Waterloo pour le projet des premiers répondants ;

QU'elle réserve un montant de 12 896,63 \$ du budget 2025 afin de pouvoir participer au démarrage du projet ;

QU'elle autorise la mairesse, Michèle Turcotte et la directrice générale, Cristina Chiurtu à négocier et signer les documents nécessaires pour conclure cette entente avec le Service d'incendie.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 5 novembre 2024

Fournisseur	Description	Montant
AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS Fédérales - Octobres 2024	4 924,03 \$
APSAM	Formation - Signaleur routier	160,00 \$
BELL MOBILITÉ	Cellulaires - Novembre 2024	184,60 \$
CAIN LAMARRE	Services professionnels 17 au 24 septembre 2024	386,25 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE, QUEBEC	Entente de services aux personnes sinistrées 2024-2025	225,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Novembre 2024	1 801,78 \$
Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Octobre 2024	6 086,20 \$
EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	Remplacement ponceau rang de la Montagne	121 912,35 \$
EXCAVATION GAÉTAN LUSSIER INC.	Travaux - tracteur patinoire et fossés	3 104,32 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage des chemins	2 328,24 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage - Montagne, Tour, Escarpement, Versant	258,69 \$
GUEPE-Groupe uni des éducateurs-naturalistes	Activité-Enquête sur la biodiversité/Fête de la Rentrée	362,17 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall Watchgard Firebox T20 - Octobre 2024	126,42 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft 365 Business - 1 utilisateur	23,45 \$
LES CONTENEURS ÉCOMAX	Location conteneurs - parc	735,84 \$
Me CRISTINA BINDAC LL.M.	Honoraires - dossier municipalisation	2 100,00 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	397,73 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	80,79 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	13,73 \$
MÉGABURO INC.	Fournitures de bureau	135,11 \$
MEGAJUMP INC.	Jeux gonflables pour la Fête de la Rentrée	809,42 \$
MINISTRE DES FINANCES	2/2 - Services de la SQ pour 2024	86 775,00 \$
Mouvement national des québécoises et	Remboursement subvention 2024 non utilisée	281,23 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage	891,50 \$
NANCY FEDDERSEN	Remboursement factures - Fête de la Rentrée	169,96 \$
NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	Travaux de rechargement - chemin du Roy	42 540,77 \$
REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Octobre 2024	13 537,19 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - Parc - 21 oct - 17 nov	505,89 \$
SERGE THOMAS	Temps tracteur - Patinoire	114,98 \$
SOUTIEN SCP	Aide comptable - Budget 2025	256,39 \$
TOURISME CANTONS DE L'EST	Cotisation membre octobre 2024 à septembre 2025	451,85 \$
TREMBLAY GILLES	1er versement - Déneigement municipal	6 592,67 \$
VILLE DE WATERLOO	Services incendie/Prévention 2024 - Brigade régionale	96 048,54 \$
VILLE DE WATERLOO	Entente intermunicipales en loisirs 2024	5 196,80 \$
VILLE DE WATERLOO	Frais de significations - dossier COR Immobilier	351,37 \$
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITED	Renouvellement / Code des municipalités 2025	1 620,15 \$
		401 490,41 \$

2024-11-239

Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

M. David Auclair dépose une pétition en lien avec la fermeture du chalet du parc

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-240 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 21h15, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.